



Capsule d'information

À l'intention des agents et fournisseurs

Habillage présent sur les échantillons

Nous désirons vous rappeler que lors de l'envoi d'échantillons pour la dégustation, nous effectuons également l'analyse de l'habillage de la bouteille du produit pour le « Visuel » du critère « Aspects qualitatifs ». Il doit être le plus représentatif possible du produit tel qu'il serait commercialisé.

Ainsi, vous devez vous assurer que l'étiquette principale reflète le plus fidèlement possible le produit qui serait offert à la clientèle (exemples : visuel de l'étiquette, millésime, cépages, etc.).

Advenant le cas où ces critères ne seraient pas respectés, vos échantillons pourraient être jugés non conformes et, par conséquent, cela pourrait entraîner le refus de votre offre.

Notez que les mentions obligatoires qui doivent apparaître sur l'étiquette ne sont pas requises à cette étape du processus d'analyse.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec
notre Service d'Assistance aux Relations d'Affaires (SARA),
par le biais de [Contactez SARA](#) ou par téléphone au 514 254-2711.